

Profil financier 2017

Renseignements complémentaires



**Ministère des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire**

Direction générale des finances municipales
Octobre 2017

Québec 

Service de l'information financière et du financement
Direction générale des finances municipales
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Ce document est disponible sur le site Web du MAMOT : <http://www.mamot.gouv.qc.ca>

Tables des matières

1. INTRODUCTION	5
2. ABRÉVIATIONS UTILISÉES	6
3. SOURCES DES DONNÉES	7
3.1 NOTES	8
3.2 DÉTAIL DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MUNICIPALITÉ	9
3.2.1 Données de 2016	9
3.2.2 Données de 2017	10
3.3 DÉTAIL DES COMPARAISONS AVEC DIFFÉRENTS GROUPES	11
3.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2016	12
3.3.2 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2017	14
4. INDICES	15
5. RATIOS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DES FINANCES MUNICIPALES	16
5.1 INDICATEURS DE DURABILITÉ	16
5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU	16
5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	16
5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	16
5.1.4 Dette à long terme / Actifs	16
5.2 INDICATEURS DE FLEXIBILITÉ	17
5.2.1 Valeur comptable nette / Coût des immobilisations	17
5.2.2 Acquisition d'immobilisations / Coût des immobilisations	17
5.2.3 Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)	17
5.3 INDICATEURS DE VULNÉRABILITÉ	17
5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement	17
5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement	18
5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	18
5.3.4 Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	18
5.4 AUTRES RATIOS	18
5.4.1 Ratios par unité d'évaluation	18
5.4.2 Ratios par logement et local	18
5.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables	19
5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	19
5.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement	19
5.4.6 T.G.T. uniformisé	19
5.4.7 Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)	19
5.4.8 Charge fiscale moyenne des logements	20
6. DONNÉES ÉVOLUTIVES	21
6.1 ÉVOLUTION DES RATIOS	21
6.2 ÉVOLUTION DES MÉDIANES	23
ANNEXE	25
ANNEXE 1 : LISTE DES MUNICIPALITÉS ABSENTES AU RAPPORT FINANCIER 2016 EN DATE DU 18 OCTOBRE 2017	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec	21
Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec.....	21
Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec	21
Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec.....	22
Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec.....	22
Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$).....	23
Tableau 7 : T.G.T. uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$).....	24
Tableau 8 : Charges nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$).....	24

1. Introduction

Les profils financiers sont préparés chaque année par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour chacune des municipalités du Québec¹. Ils contiennent des renseignements choisis sur la municipalité concernée, plusieurs ratios calculés pour celle-ci, sa classe de population, sa municipalité régionale de comté (MRC), sa région administrative ainsi que pour l'ensemble du Québec. Des indices permettant de comparer les municipalités entre elles, pour une année donnée, sont également présentés.

Le Ministère a évalué certains ratios présentés à l'aide du cadre de référence proposé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada, dans les énoncés de pratiques recommandées, afin d'offrir des ratios qui décrivent l'état des finances en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. De plus, même s'ils ne permettent pas de décrire l'état des finances en ces termes, d'autres ratios fournissent des renseignements complémentaires appréciés des utilisateurs.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des renseignements utiles à la compréhension du profil financier, dont les abréviations utilisées, la source des données considérées dans le calcul des ratios et indices et l'interprétation de ceux-ci. Une section sur l'évolution des ratios pour le regroupement « Tout le Québec » ainsi que sur l'évolution des médianes utilisées dans le calcul des indices vient clore ce document.

Mises en garde :

Le profil financier ne remplace pas les analyses spécifiques nécessaires à l'évaluation de la situation financière d'une municipalité. Toute comparaison entre organismes n'a de sens que si les facteurs d'influence sont bien connus, de même que les spécificités de chaque indicateur, et ce, pour chacun des organismes inclus dans la comparaison. La prise en charge d'activités atypiques, l'état des infrastructures, des services de base supportés par les particuliers plutôt que par la municipalité, le climat, la nature du sol, la population saisonnière ne sont que quelques exemples d'éléments qui peuvent avoir des incidences sur les composantes du calcul des indicateurs du profil financier.

Une version révisée de la norme comptable sur les paiements de transfert² est entrée en vigueur à compter de 2013 pour les municipalités. Cette norme n'est pas interprétée ni appliquée uniformément par celles-ci depuis 2013. L'objet de cette divergence porte sur les subventions pluriannuelles reçues du gouvernement du Québec et de ses organismes budgétaires, notamment pour le service de dette sur des emprunts contractés pour l'acquisition d'immobilisations. Les comparaisons, entre les municipalités, de certaines données, doivent donc être faites avec prudence. Les ratios touchés sont ceux ayant les revenus de fonctionnement ou les actifs comme dénominateur.

¹ Le Profil financier 2017 est préparé pour toutes les municipalités qui ont transmis au MAMOT, au moment de sa préparation, un rapport financier (RF) pour l'exercice financier 2016 ou un sommaire du rôle d'évaluation foncière (SR) pour l'année 2017, à l'exception des territoires non organisés regroupés et des villages nordiques.

² Chapitre SP3410 « Paiements de transfert », Normes comptables pour le secteur public, CPA Canada

2. Abréviations utilisées

Voici les abréviations utilisées dans le profil financier :

Abréviation	Définition
MRC	Municipalité régionale de comté
ND	Information non disponible, car le MAMOT n'a pas reçu les documents requis à la date de la préparation du profil financier.
RF	Rapport financier
RFU	Richesse foncière uniformisée
S.O.	Sans objet
SR	Sommaire du rôle d'évaluation foncière
T.G.T.	Taux global de taxation

3. Sources des données

Les renseignements contenus dans le profil financier proviennent du sommaire du rôle d'évaluation foncière³ (SR), du rapport financier (RF) des municipalités⁴ ainsi que du décret de population⁵ ou alors, ils sont issus de calculs effectués à partir de ceux-ci. À partir de 2017, les indicateurs⁶ qui étaient auparavant calculés à partir des données prévisionnelles le sont maintenant à partir des données réelles. Pour les municipalités ayant des organismes qui font partie de leur périmètre comptable, ce sont les données consolidées qui sont utilisées à partir du RF. Les sections 3.1 à 3.3 donnent plus de précisions sur les renseignements présentés ou utilisés dans le calcul des ratios pour la note, le détail des renseignements sur la municipalité et le détail des comparaisons avec différents groupes.

Quelques municipalités⁷ font partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers. Ces municipalités ont un profil financier légèrement différent. En effet, les renseignements relatifs à l'agglomération ne sont pas inclus dans le RF des municipalités reconstituées. Ils ne sont pas non plus considérés dans la partie locale du RF des municipalités centrales. Le profil financier de ces municipalités centrales contient donc des sections « Global », « Agglomération » et « Nature locale » alors que celui des municipalités reconstituées concernées comprend une section « Agglomération » afin de présenter l'ensemble des renseignements se rapportant aux citoyens de ces municipalités. Pour ces sections, les numéros de page indiqués en référence dans le présent document sont, sauf exception, les mêmes. Il faut toutefois consulter la section appropriée du RF de la municipalité centrale.

³ Tel qu'il a été établi lors de son dépôt, ou à la date du premier ou du deuxième anniversaire de son dépôt.

⁴ Pour le profil financier 2017, les données proviennent du RF 2016 tel qu'il a été transmis au MAMOT à la date de la préparation du profil financier. Notons que les RF sont audités par un comptable professionnel agréé (CPA). Le MAMOT n'effectue aucune vérification de ces données mis à part les examens prévus dans le déroulement normal de ses opérations.

⁵ Les données de population de 2016 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2016 selon le décret 1125-2015 adopté le 16 décembre 2015. Les données de population de 2017 correspondent à la population au 1^{er} janvier 2017 selon le décret 1099-2016 adopté le 21 décembre 2016.

⁶ Ces indicateurs sont les suivants : T.G.T. uniformisé, charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums), charge fiscale moyenne des logements, indice d'effort fiscal et indice des charges nettes par 100 \$ de RFU.

⁷ Ces municipalités sont : Les Îles-de-la-Madeleine, Grosse-Île, Sainte-Agathe-des-Monts, Ivry-sur-le-Lac, Mont-Tremblant et Lac-Tremblant-Nord. Le document « Renseignements complémentaires » du RF 2015, disponible sur le site Web du Ministère, contient plus de renseignements sur les municipalités centrales et reconstituées.

3.1 Notes

Les notes contiennent des renseignements généraux permettant une meilleure compréhension du profil financier. Elle inclut aussi, pour les municipalités ayant un réseau d'électricité municipal, des données relatives à ce réseau d'électricité. Ces données proviennent du RF 2016.

Descriptif	Numéro de page	Numéro de ligne
Revenus d'électricité	S48	6
Services rendus aux organismes municipaux	S27-6	180
Charges d'électricité	S48	15
Remboursement de la dette à long terme	S48	23
Service de la dette	S48	11 + 23
Endettement total net à long terme	S25	25
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	S48	33

3.2 Détail des renseignements sur la municipalité

3.2.1 Données de 2016

Ces données proviennent principalement du RF 2016.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2016 » sur le site Web du MAMOT.
Revenus	Page S18, ligne 13
Revenus (colonne agglomération ou nature locale ⁸ s'il y a lieu)	Page S14-A ou L, ligne 20
Taxes	Page S18, ligne 1
Taxes (colonne agglomération ou nature locale s'il y a lieu)	Page S27-1-A ou L, ligne 26
Revenus de fonctionnement ⁶	Page S7 ou S14 ⁹ , ligne 12
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière :	
Taxes sur la valeur foncière	Page S27-1, ligne 9
(-) Taxes générales spéciales – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 4
(-) Taxes de secteur spéciales – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 7
Taxes de fonctionnement sur une autre base :	
Taxes sur une autre base	Page S27-1, ligne 25
(-) Taxes, compensations et tarification – Activités d'investissement	(-) Page S27-1, ligne 20
Services rendus aux organismes municipaux	Page S27-6, ligne 181
Compensations tenant lieu de taxes	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 2
Transferts de fonctionnement ⁶	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 4
Charges	Page S18, ligne 24
Charges (colonne agglomération ou nature locale ^{6, 10} s'il y a lieu)	Page S14-A ou L, ligne 31

⁸ Pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, les montants inscrits dans les colonnes agglomération et nature locale du profil financier comprennent une portion relative aux organismes contrôlés. Celle-ci est calculée à partir des données de la partie globale du RF de la municipalité centrale, car les parties locale et agglomération du RF ne sont pas consolidées.

⁹ La page indiquée est différente selon que le RF de la municipalité est consolidé ou non.

¹⁰ Les charges inscrites dans les parties locale et agglomération du RF de la municipalité centrale n'incluent pas l'amortissement. Cet amortissement est calculé et ajouté en répartissant l'amortissement de la partie globale au prorata des charges de chacune des parties par rapport au total des charges.

Descriptif	Référence
Service de la dette ¹¹ :	Page S21, ligne 24
Remboursement de la dette à long terme	
(-) Remboursement de la dette à long terme ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	(-) Page S22-9, ligne 263
+ Frais de financement	+ Page S18, ligne 22
+ Fonds d'amortissement – Solde au 31 décembre	+ Page S37, ligne 11
(-) Fonds d'amortissement – Solde au 1 ^{er} janvier	(-) Page S37, ligne 11
(-) Autres frais de financement – Avantages sociaux futurs	(-) Page S28-3, ligne 71
Endettement total net à long terme	Page S25, ligne 24 ¹²
Actifs	Page S20, lignes 8 + 21
Dette à long terme	Page S20 ligne 13
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé	Page S23-1, lignes 1 + 26

3.2.2 Données de 2017

Ces données viennent du SR 2017.

Descriptif	Référence
Richesse foncière uniformisée	Voir la publication « Richesse foncière uniformisée 2017 » sur le site Web du MAMOT.
Évaluation uniformisée des immeubles imposables	Ligne 801 x facteur comparatif ¹³
Évaluation imposable uniformisée résidentielle	Ligne 301 x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale	(Lignes 322 + 325 + 328 + 335 + 339 + 342 – 343) x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée agricole	Ligne 343 x facteur comparatif ¹¹
Évaluation imposable uniformisée autre	Ligne 346 x facteur comparatif ¹¹

¹¹ À partir du profil financier 2014, le ratio du service de la dette tient compte du remboursement de la dette à long terme et des intérêts et frais de financement assumés par le gouvernement du Québec et ses entreprises ainsi que du remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels. À partir du profil financier 2016, le remboursement de la dette à long terme à la suite de ces refinancements a été enlevé du service de la dette. À partir de celui de 2017, les frais de financement au titre des avantages sociaux futurs ont aussi été enlevés.

¹² Pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses charges par une taxation directe auprès des propriétaires fonciers, il s'agit de la ligne 20.

¹³ Le facteur comparatif est établi par la municipalité pour chacun des trois exercices financiers pendant lesquels chaque rôle triennal demeure habituellement en vigueur. Il permet de ramener sur une base comparable les évaluations qui proviennent de rôles d'évaluation différents. Il est approuvé par le MAMOT pour l'année en cours.

3.3 Détail des comparaisons avec différents groupes

Cette section du profil financier contient des ratios calculés selon les données financières de la municipalité, pour sa classe de population, sa MRC, sa région administrative ainsi que selon les données globales de l'ensemble des municipalités du Québec. Elle inclut aussi quelques indices.

Les statistiques des groupes comparatifs sont établies de la même façon que celles des municipalités. Cependant, la sommation des données de toutes les municipalités du groupe doit préalablement être faite par élément. Par exemple, pour obtenir le résultat du ratio de l'« Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement » pour une classe de population donnée, il faut additionner l'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé de toutes les municipalités de la classe de population. Il faut aussi, séparément, additionner les revenus de fonctionnement des municipalités de ce même groupe de municipalités. Ensuite, le premier résultat est divisé par le deuxième.

Le calcul de certains ratios, pour les municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, comprend une part proportionnelle dans l'agglomération. Il s'agit du T.G.T. uniformisé, de la charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums), de la charge fiscale moyenne des logements et des ratios dont le dénominateur est la RFU, le nombre d'unités d'évaluation ou le nombre de logements et locaux. Cette particularité ne s'applique pas aux municipalités liées qui payent une quote-part à leur agglomération, car leur part dans les activités de l'agglomération est déjà reflétée dans leur RF.

À partir de 2017, les indicateurs qui apparaissaient auparavant dans la partie Données des prévisions budgétaires et du sommaire du rôle d'évaluation foncière se retrouvent désormais dans la partie Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière. Ces indicateurs sont maintenant calculés à partir des données réelles plutôt que prévisionnelles.

Plusieurs données nécessaires aux calculs des ratios présentés dans cette section apparaissent dans le « Détail des renseignements sur la municipalité ». Les points 3.3.1 et 3.3.2 présentent un complément d'information.

3.3.1 Données du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2016

Les données suivantes proviennent du RF 2016 et du SR 2016.

Descriptif	Référence
Indice d'effort fiscal	Basé sur le T.G.T. uniformisé. Voir section 4.
Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU	Basé sur les charges nettes par 100 \$ de RFU. Voir section 4.
T.G.T. uniformisé ¹⁴ :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T.	Page S34, ligne 4 du RF
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables aux fins du calcul du T.G.T. réel ¹⁵	÷ Page S34, ligne 5 du RF x facteur comparatif
x 100	x 100
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) [†] :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T.	Page S34, ligne 4 du RF
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.
Charge fiscale moyenne des logements :	
Revenus admissibles aux fins du calcul du T.G.T.	Page S34, ligne 4 du RF
÷ Évaluation uniformisée des immeubles imposables	÷ (Ligne 801 du SR x facteur comparatif)
x Évaluation moyenne uniformisée par logement	x Valeur obtenue selon le calcul indiqué à la section 3.3.2 du présent document.
Charges nettes ¹⁶ :	
Charges	Voir section 3.2.1
(-) Services rendus aux organismes	(-) Voir section 3.2.1

¹⁴ Dans le cas des municipalités faisant partie d'une agglomération qui finance ses charges par une taxation directe aux contribuables, le T.G.T. uniformisé de l'agglomération est additionné à celui de la municipalité reconstituée pour obtenir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité reconstituée, ou à celui de la partie locale de la municipalité centrale pour établir l'effort fiscal des citoyens de la municipalité centrale.

¹⁵ Elle tient compte de l'étalement de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle en vertu des articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

¹⁶ Les charges nettes sont calculées afin de considérer uniquement les charges attribuables à la municipalité.

Descriptif	Référence
municipaux	
(-) Quotes-parts ¹⁷	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 3 du RF
Charges nettes sans amortissement :	
Charges nettes	Voir calcul charges nettes
(-) Amortissement	(-) Page S13 ou S17 ⁷ , ligne 14 du RF
Autres revenus de fonctionnement :	
Total des revenus de fonctionnement	Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 12 du RF
(-) Taxes	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 1 du RF
(-) Compensations tenant lieu de taxes	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 2 du RF
(-) Transferts	(-) Page S7 ou S14 ⁷ , ligne 4 du RF
Valeur comptable nette	Page S22-7, ligne 227 du RF
Acquisition d'immobilisations	Page S36, ligne 22 du RF
Coût des immobilisations	Page S22-7, ligne 214 du RF
Nombre total d'unités d'évaluation	Section 2 du SR
Nombre d'unités d'évaluation imposable	Ligne 349 du SR
Nombre total de logements et locaux	Section 2 du SR

Note : Les ratios de la municipalité et ceux des groupes comparatifs dont elle fait partie ne sont pas présentés lorsque la municipalité n'a pas transmis son RF au MAMOT.

* Dans le cadre d'un processus évolutif visant la bonification du profil financier, le MAMOT, en concertation avec le milieu municipal, analyse actuellement la possibilité de retirer la charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums), de la prochaine édition du profil financier.

¹⁷ Ce poste est soustrait pour les municipalités centrales dont l'agglomération finance ses dépenses au moyen de quotes-parts qu'elle reçoit des municipalités liées.

3.3.2 Données du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2017

Les données utilisées dans cette section proviennent du SR 2017.

Descriptif	Référence
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums) :	
(Évaluation uniformisée des résidences d'un logement (sauf condominiums)	((Ligne 502 x facteur comparatif)
+ Évaluation uniformisée des condominiums)	+ (Ligne 501 x facteur comparatif)
÷ (Nombre de résidences d'un logement (sauf condominiums)	÷ (Ligne 502
+ Nombre de condominiums)	+ 501)
Évaluation moyenne uniformisée par logement :	
(Valeur uniformisée des logements	(Ligne 524 x facteur comparatif
+ Valeur uniformisée des chalets et maisons de villégiature)	+ Ligne 316 x facteur comparatif)
÷ (Nombre de logements + Nombre de chalets et de maisons de villégiature)	÷ (Lignes 524 + 316)
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	RFU
	÷ (Lignes 601 + 602 + 603 + 605 + 606 + 607 + 608 + 609 + 610 + 611 + 612 + 613 + 614 + 615 + 632 + 633) Colonne Nombre
Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	Basé sur la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable
	Voir section 4.

4. Indices

Trois indices apparaissent au profil financier. Il s'agit des indices suivants :

- Indice d'effort fiscal (basé sur le T.G.T. uniformisé);
- Indice des charges nettes par 100 \$ de RFU;
- Indice de RFU par unité d'évaluation imposable et compensable.

Le calcul des indices est basé sur les ratios correspondants décrits précédemment. Il s'effectue en deux étapes. Premièrement, les municipalités sont regroupées selon les classes de population et, pour chacun des ratios, on extrait la donnée médiane de chaque classe de population. Ensuite, chaque ratio de chaque municipalité est divisé par le ratio médian correspondant de la classe de population dont fait partie la municipalité et le résultat est multiplié par 100. L'indice ainsi obtenu représente la valeur, en pourcentage, du ratio de la municipalité par rapport à la donnée médiane de la classe de population dont elle fait partie. Par exemple, un indice de 76 signifie que le ratio de la municipalité équivaut à 76 % de celui de la médiane de sa classe de population. On retrouve l'évolution des médianes pour chacune des classes de population à la section 6.2 du présent document.

5. Ratios pour évaluer l'état des finances municipales

Plusieurs ratios du profil financier sont des indicateurs qui permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances municipales en termes de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité. Ces ratios sont décrits dans les sections 5.1 à 5.3 alors que la section 5.4 regroupe ceux qui ne peuvent être ainsi classifiés.

5.1 Indicateurs de durabilité

La durabilité fait référence à la mesure dans laquelle une municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières¹⁸ actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens. Elle renvoie à sa capacité de gérer ses engagements financiers, ses engagements de service ainsi que son fardeau de la dette. Elle décrit aussi l'incidence que le niveau de la dette pourrait avoir sur la prestation des services.

5.1.1 Charges nettes par 100 \$ de RFU

Ce ratio permet d'observer la tendance des charges de la municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Un ratio qui augmente indique que les charges de la municipalité progressent plus rapidement que l'économie locale. Donc, le risque que la municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens s'élève.

5.1.2 Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement

L'excédent (déficit) de fonctionnement accumulé représente la mesure dans laquelle les revenus annuels, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de prestation de services. Le comparer aux revenus de fonctionnement permet d'évaluer l'importance de cet excédent (déficit) pour la municipalité. Un déficit accumulé trop élevé par rapport aux revenus de fonctionnement augmente le risque lié à la durabilité.

5.1.3 Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU

Ce ratio mesure l'endettement total net à long terme d'une municipalité en proportion de sa RFU. Si le ratio diminue, l'endettement de la municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur l'économie locale. Un ratio stable indique que la croissance de l'endettement est comparable à celle de l'économie locale. Si le ratio augmente, l'endettement fait peser un fardeau de plus en plus lourd sur l'économie locale et accroît le risque lié à la durabilité.

5.1.4 Dette à long terme / Actifs

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle la municipalité finance ses actifs par emprunt. Un ratio qui augmente indique que des revenus futurs seront donc nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Si le ratio diminue, des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

¹⁸ Les obligations financières d'une municipalité comprennent ses engagements à fournir des services au public ainsi que ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties.

5.2 Indicateurs de flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle une municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures. Par exemple, lorsqu'une municipalité augmente son endettement, cela réduit la flexibilité future dont elle dispose en cas de conjoncture économique défavorable. De même, si elle augmente la taxation, sa capacité de le faire dans le futur est réduite puisqu'elle s'approche de la limite de ce que les citoyens sont disposés à supporter.

5.2.1 Valeur comptable nette / Coût des immobilisations

Ce ratio renseigne sur la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles qui permettent à la municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.2.

5.2.2 Acquisition d'immobilisations / Coût des immobilisations

Ce ratio illustre la mesure dans laquelle une municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations. Un ratio élevé démontre que la municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. Un ratio bas démontre que la municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà. Il doit être considéré simultanément avec le ratio présenté au point 5.2.1.

5.2.3 Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Ce ratio représente la portion des charges nettes, sans l'amortissement, mais incluant la dette à long terme et la variation du fonds d'amortissement, qui sont dédiées au remboursement de la dette à long terme et aux intérêts à la charge de la municipalité pour l'année. Tout comme le ratio « Service de la dette / Revenus de fonctionnement », il illustre la mesure dans laquelle les décisions d'emprunter prises par le passé viennent limiter la capacité d'honorer les engagements financiers et de services dans la période considérée.

5.3 Indicateurs de vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle une municipalité dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence. Une vulnérabilité relativement faible assure un meilleur contrôle sur l'état des finances.

5.3.1 Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes perçues auprès des contribuables de la municipalité et qui sont basées sur la valeur foncière. Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.2 à 5.3.4.

5.3.2 Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des taxes autres que celles basées sur la valeur foncière des immeubles. Il doit être considéré simultanément avec les ratios présentés aux points 5.3.1, 5.3.3 à 5.3.4.

5.3.3 Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement et Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ces ratios donnent une indication du degré de vulnérabilité causé par la dépendance financière à l'endroit d'un autre palier de gouvernement. S'ils s'accroissent, cela signifie que la municipalité est de plus en plus vulnérable face aux décisions financières prises ailleurs. Toutefois, cela peut lui être favorable en termes de durabilité, car cela lui permet de diminuer ou de maintenir l'assiette fiscale sans réduire les services à la population.

5.3.4 Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement

Ce ratio indique la proportion dans laquelle les revenus de fonctionnement proviennent des autres revenus relatifs aux activités de la municipalité.

5.4 Autres ratios

5.4.1 Ratios par unité d'évaluation

Les ratios par unité d'évaluation permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes, l'endettement total net à long terme et la RFU sur la base d'une unité d'évaluation. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par unité d'évaluation;
- taxes par unité d'évaluation imposable;
- endettement total net à long terme par unité d'évaluation;
- RFU par unité d'évaluation imposable et compensable¹⁹.

5.4.2 Ratios par logement et local

Les ratios par logement et local permettent de ramener les revenus de taxes, les charges nettes et l'endettement total net à long terme sur la base d'un logement et local. Les ratios sont les suivants :

- charges nettes par logement et local;
- taxes par logement et local;
- endettement total net à long terme par logement et local.

¹⁹ Les unités d'évaluation imposables comprennent les immeubles résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et non exploités. Les unités d'évaluations compensables incluent notamment les immeubles des gouvernements fédéral et provincial, des réseaux de la santé et des services sociaux, les cégeps et universités, les écoles primaires et les autres immeubles scolaires.

5.4.3 Ratios par rapport à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables

Les ratios suivants indiquent à quelle proportion de l'évaluation uniformisée des immeubles imposables correspond chacune des catégories d'immeubles. Les valeurs utilisées sont uniformisées à l'aide du facteur comparatif, pour les ramener sur une base comparable d'une municipalité à l'autre, car elles proviennent de rôles d'évaluation différents.

- évaluation imposable uniformisée résidentielle / Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale / Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée agricole / Évaluation uniformisée des immeubles imposables;
- évaluation imposable uniformisée autre / Évaluation uniformisée des immeubles imposables.

5.4.4 Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée des résidences unifamiliales d'une municipalité, incluant les condominiums.

5.4.5 Évaluation moyenne uniformisée par logement

Cette donnée représente la valeur moyenne uniformisée de tous les logements d'une municipalité tels que les résidences unifamiliales, les condominiums et les logements faisant partie d'immeubles à logements.

5.4.6 T.G.T. uniformisé

Le taux global de taxation (T.G.T.) uniformisé est le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si les revenus de taxes municipales provenaient uniquement d'une taxe générale calculée sur la valeur foncière uniformisée des immeubles imposables. Il tient compte de l'étalement²⁰ de la variation de valeur des unités admissibles découlant de l'entrée en vigueur du rôle. Il permet de quantifier l'effort fiscal des contribuables. De plus, il permet aux municipalités de se comparer entre elles.

5.4.7 Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)

La charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen d'une résidence unifamiliale moyenne (incluant les condominiums). En effet, elle met en relation la valeur moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums) et le T.G.T. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

²⁰ Articles 253.27 à 253.35 de la Loi sur la fiscalité municipale. (LRLQ, chapitre F-2.1)

5.4.8 Charge fiscale moyenne des logements

La charge fiscale moyenne des logements permet d'évaluer le fardeau fiscal global moyen des logements. En effet, elle met en relation la valeur moyenne par logement et le T.G.T. Son calcul est différent du compte de taxes calculé par les municipalités.

6. Données évolutives

6.1 Évolution des ratios

L'évolution du portrait global des municipalités du Québec est présentée dans les tableaux 1 à 5. Ces tableaux regroupent les ratios de la section « Détail des comparaisons avec différents groupes » du profil financier pour le regroupement « Tout le Québec » en fonction des caractéristiques de l'état des finances qu'ils contribuent à évaluer.

Les années auxquelles réfèrent ces tableaux sont celles des documents d'où proviennent les données. Les résultats antérieurs ne sont pas toujours disponibles en raison des changements effectués au cours des années dans le profil financier.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de durabilité - Tout le Québec

Indicateurs de durabilité	2012	2013	2014	2015	2016
Charges nettes par 100 \$ de RFU	2,03 \$	2,01 \$	1,86 \$	1,86 \$	1,85 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	13,12 %	12,85 %	13,92 %	14,92 %	15,79 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	2,25 \$	2,19 \$	2,10 \$	2,06 \$	2,05 \$
Dette à long terme / Actifs	-	-	-	37,92 %	37,12 %

Tableau 2 : Évolution des indicateurs de flexibilité - Tout le Québec

Indicateurs de flexibilité	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur comptable nette / Coût des immobilisations	62,64 %	62,06 %	61,68 %	61,30 %	60,98 %
Acquisition d'immobilisations / Coût des immobilisations	-	-	-	5,60 %	5,49 %
Service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement) ²¹	-	19,18 %	20,56 %	18,51 %	18,75 %

Tableau 3 : Évolution des indicateurs de vulnérabilité - Tout le Québec

Indicateurs de vulnérabilité	2012	2013	2014	2015	2016
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	61,52 %	61,38 %	63,89 %	65,17 %	65,37 %

²¹ Le calcul du service de la dette de 2015 et 2016 exclut le remboursement de la dette à la suite des refinancements des emprunts en cours d'exercice lorsque ceux-ci ont fait l'objet de mouvements de trésorerie réels. Celui de 2016 exclut aussi les frais de financement au titre des avantages sociaux futurs.

Indicateurs de vulnérabilité	2012	2013	2014	2015	2016
Taxes de fonctionnement sur la valeur foncière / Revenus de fonctionnement	-	-	-	56,04 %	56,29 %
Taxes de fonctionnement sur une autre base / Revenus de fonctionnement	-	-	-	9,13 %	9,08 %
Compensations tenant lieu de taxes / Revenus de fonctionnement	4,33 %	4,11 %	4,33 %	4,11 %	4,01 %
Transferts de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	8,79 %	9,52 %	6,92 %	6,66 %	6,68 %
Autres revenus de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	-	-	-	24,07 %	23,95 %

Tableau 4 : Évolution des autres indicateurs provenant du rapport financier et du sommaire du rôle d'évaluation foncière - Tout le Québec

Autres indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
Charges nettes par unité d'évaluation	5 027 \$	5 260 \$	5 091 \$	5 247 \$	5 302 \$
Charges nettes par logement et local	-	-	-	-	4 389 \$
Taxes par unité d'évaluation imposable	3 445 \$	3 543 \$	3 629 \$	3 722 \$	3 798 \$
Taxes par logement et local	-	-	-	-	2 993 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	5 579 \$	5 734 \$	5 757 \$	5 800 \$	5 865 \$
Endettement total net à long terme par logement et local	-	-	-	-	4 855 \$
T.G.T. uniformisé	-	-	-	-	1,0212 \$
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)	-	-	-	-	2 718 \$
Charge fiscale moyenne des logements	-	-	-	-	1 999 \$

Tableau 5 : Évolution des autres indicateurs provenant du sommaire du rôle d'évaluation foncière et des prévisions budgétaires - Tout le Québec

Autres indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017
Évaluation imposable uniformisée résidentielle ²² / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	78,55 %	78,88 %	78,85 %	78,68 %	78,51 %
Évaluation imposable uniformisée industrielle et commerciale / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	15,94 %	15,64 %	15,66 %	15,57 %	15,66 %

²² À partir de 2013, l'évaluation imposable uniformisée résidentielle considérée inclut les chalets et maisons de villégiature.

Autres indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017
Évaluation imposable uniformisée agricole / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	3,17 %	3,14 %	3,19 %	3,37 %	3,47 %
Évaluation imposable uniformisée autre / Évaluation uniformisée des immeubles imposables	2,34 %	2,35 %	2,30 %	2,38 %	2,36 %
Évaluation moyenne uniformisée des résidences d'un logement (incluant condominiums)	241 274 \$	252 527 \$	259 174 \$	262 825 \$	265 290 \$
Évaluation moyenne uniformisée par logement ²³	176 787 \$	186 245 \$	191 604 \$	194 922 \$	196 770 \$
RFU par unité d'évaluation imposable et compensable	271 970 \$	284 618 \$	293 333 \$	298 286 \$	304 573 \$
T.G.T. uniformisé	1,0493 \$	1,0482 \$	1,0299 \$	1,0173 \$	-
Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (incluant condominiums)	2 552 \$	2 599 \$	2 659 \$	2 699 \$	-
Charge fiscale moyenne des logements	1 869 \$	1 915 \$	1 965 \$	2 001 \$	-

6.2 Évolution des médianes

Les médianes utilisées aux fins du calcul des indices sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 6 : RFU par unité d'évaluation imposable et compensable – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2013	2014	2015	2016	2017
0 à 1 999 habitants	109 560	114 851	120 206	121 815	125 792
2 000 à 9 999 habitants	168 287	176 381	183 093	189 520	193 294
10 000 à 24 999 habitants	234 191	242 424	253 971	253 215	253 076
25 000 à 99 999 habitants	272 973	282 493	297 513	297 256	295 488
100 000 habitants et plus	302 189	316 753	330 077	334 481	342 952

²³ À partir de 2017, l'évaluation moyenne uniformisée par logement considérée inclut les chalets et maisons de villégiature.

Tableau 7 : T.G.T. uniformisé par 100 \$ d'évaluation – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2013	2014	2015	2016	2016 ²⁴
0 à 1 999 habitants	1,1207	1,0832	1,0819	1,0779	1,0697
2 000 à 9 999 habitants	1,0633	1,0548	1,0259	1,0365	1,0371
10 000 à 24 999 habitants	1,1033	1,0761	1,0965	1,0848	1,0863
25 000 à 99 999 habitants	1,0789	1,0537	1,0554	1,0582	1,0573
100 000 habitants et plus	1,1705	1,1260	1,1369	1,1588	1,1434

Tableau 8 : Charges nettes par 100 \$ de RFU – Évolution de la médiane selon les classes de population (en \$)

Classe de population	2013	2014	2015	2016	2016 ²²
0 à 1 999 habitants	1,5601	1,4608	1,4404	1,4386	1,57
2 000 à 9 999 habitants	1,3504	1,3010	1,3032	1,3046	1,38
10 000 à 24 999 habitants	1,5547	1,4518	1,4401	1,4382	1,49
25 000 à 99 999 habitants	1,5790	1,5553	1,5698	1,5451	1,64
100 000 habitants et plus	1,8765	1,7865	1,7532	1,7304	1,96

²⁴ Au profil financier 2017, les médianes du T.G.T. uniformisé et des charges nettes par 100 \$ de RFU sont calculées à partir des données réelles 2016 alors que les médianes des années comparatives sont basées sur les données prévisionnelles.

Annexe

Annexe 1 : Liste des municipalités absentes²⁵ au rapport financier 2016 en date du 18 octobre 2017

Municipalités n'ayant pas transmis leur RF 2016 au Ministère à la date de la préparation du profil financier :

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2016
04015	Mont-Saint-Pierre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	176
04030	La Martre	La Haute-Gaspésie	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	241
06035	Ristigouche-Partie-Sud-Est	Avignon	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	165
08005	Les Méchins	La Matanie	Bas-Saint-Laurent	1 074
10070	Saint-Fabien	Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	1 909
33080	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Lotbinière	Chaudière-Appalaches	1 220
35010	Lac-aux-Sables	Mékinac	Mauricie	1 300
38028	Manseau	Bécancour	Centre-du-Québec	830
51040	Sainte-Ursule	Maskinongé	Mauricie	1 370
54030	Sainte-Marie-Madeleine	Les Maskoutains	Montérégie	2 955
66092	L'Île-Dorval	Hors MRC	Montréal	5
69055	Huntingdon	Le Haut-Saint-Laurent	Montérégie	2 408
71055	Pointe-des-Cascades	Vaudreuil-Soulanges	Montérégie	1 504
76008	Saint-André-d'Argenteuil	Argenteuil	Laurentides	3 226
84020	Portage-du-Fort	Pontiac	Outaouais	256
84025	Bryson	Pontiac	Outaouais	604
84050	Alleyn-et-Cawood	Pontiac	Outaouais	201

²⁵ Les municipalités 39150 Sainte-Anne-du-Sault et 39155 Daveluyville se sont regroupées en mars 2016 pour devenir 39152 Daveluyville. Les données du rapport financier 2016 ne sont pas présentées au profil financier 2017.

Code géographique	Nom	MRC	Région administrative	Population 2016
84065	Mansfield-et-Pontefract	Pontiac	Outaouais	2 248
84100	Rapides-des-Joachims	Pontiac	Outaouais	155
85090	Notre-Dame-du-Nord	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	1 081
85100	Nédélec	Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue	376
95025	Les Escoumins	La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	1 956
96005	Baie-Trinité	Manicouagan	Côte-Nord	467
97035	Fermont	Caniapiscau	Côte-Nord	2 676
Total	24 municipalités			28 403



**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 